

## MOTION N° 5 (suite)

MOTION N° 5

Le 20 juin 1985 - Que le projet de loi C-31 soit modifié  
à sa clause 4

(a) en supprimant la ligne 24 à la page 8 et en la  
remplaçant par la suivante:

"les alinéas 6(1)(c), (d) ou (e) et a cessé  
d'être un"

(b) en supprimant les lignes 1 à 5 à la page 9 et en  
renumérotant en conséquence les dispositions suivantes.